



EUROPEAN FOOD BANKS FEDERATION ASBL - FEBA
Chaussée de Louvain 775 • Brussels 1140 • Belgium
+ 32 2 538 94 50 • info@eurofoodbank.org
eurofoodbank.org

European Food Banks Federation

CHARTRE

Le fonctionnement des Banques Alimentaires repose sur le DON et le PARTAGE. Il s'articule autour de quatre axes principaux.

01. L'Approvisionnement

L'objectif principal des Banques Alimentaires est de prévenir l'insécurité alimentaire et le gaspillage alimentaire. L'approvisionnement consiste à récupérer, dans le strict respect des impératifs d'hygiène, des surplus ou des dons alimentaires dans les secteurs suivants :

- Agriculture
- Industrie agro-alimentaire et distribution
- Hôtels, restaurants, cantines

Bien que la nourriture récupérée ne puisse plus être vendue, elle doit rester consommable tout au long de la chaîne de distribution. En plus des surplus alimentaires, les Banques Alimentaires peuvent aussi recevoir des vivres provenant de

- la participation à des collectes spéciales dans les supermarchés, les écoles, etc.
- programmes d'aide alimentaire nationaux, européens ou internationaux.

En principe, tous ces apports doivent être GRATUITS pour la Banque Alimentaire.

02. La Distribution

Les Banques Alimentaires sont des associations sans but lucratif et leur modus operandi peut varier de pays à pays. Elles sont au service d'associations caritatives indépendantes qui luttent contre l'insécurité alimentaire ou elles incluent ces associations dans leur propre organisation. Elles organisent les distributions alimentaires à leur réseau associatif ou directement au bénéficiaire final, selon la nécessité. De cette manière, les Banques Alimentaires représentent le lien entre les surplus alimentaires et le soutien aux personnes dans le besoin.

Dans le cas où les Banques Alimentaires approvisionnent un réseau d'associations caritatives indépendantes, un accord de coopération est conclu entre chaque Banque Alimentaire et les groupes ou associations bénéficiaires. Les Banques Alimentaires peuvent ne pas satisfaire la totalité des besoins alimentaires des associations caritatives.

L'aide alimentaire est mise à disposition par des associations caritatives aux personnes dans le besoin, par exemple sous la forme :

- de repas dans les «restaurants sociaux»,
- de repas dans les «soupes populaires» de certains centres de distribution,
- de colis alimentaires.

03. Le Fonctionnement

Les Banques Alimentaires refusent le primat de l'argent ; leur démarche s'inscrit dans une volonté de promouvoir une solidarité active et responsable. Elles s'efforcent de témoigner de l'insécurité et du gaspillage alimentaire et de sensibiliser le public en dépendant de :

- dons de matériel ou d'équipement,
- subsides ou prise en charge des frais d'exploitation ou d'investissement par des tiers,
- la participation des associations caritatives aux frais d'exploitation.

04. L'Existence

Les Banques Alimentaires existent principalement grâce à l'action de bénévoles et d'associations caritatives d'inspirations spirituelles et humaines différentes. Les Banques Alimentaires s'assureront qu'elles, les membres bénévoles ou salariés de leur personnel, et leur réseau ne discriminent pas les bénéficiaires.

Cette Charte constitue l'engagement formel de chaque membre de la European Food Banks Federation de respecter ses principes.

La signature formelle de la Charte est requise par chaque membre effectif ou associé, actuel ou futur.

Jacques Vandenschrik
Président, FEBA

Jozef Mottar
Administrateur délégué,
Fédération Belge des
Banques Alimentaires

Le texte original de cette Charte en langue anglaise a été approuvé par l'Assemblée Générale de la European Food Banks Federation, le 17 décembre 2020.